



# CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte-rendu du Mardi 16 février 2010

L'an deux mil dix, le 16 février à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Centre Ornain dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 1998, légalement convoqué conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Salmagne, sous la présidence de Monsieur Martial MIRAUCOURT.

Étaient présents : Nicole ANDRE - André BAILLY - Roger BEAUXEROIS - M'Hamed BEN YOUNES - Patrick BERNARD - Philippe GERARD - Daniel KNEUSS - Nicolas LANGLOIS - Pierre LEGEAY - Bernard MANCHETTE - Jean-Claude MIDON - Martial MIRAUCOURT - Jean-Jacques MOREL - Claude ORY - Jacky PAUL - Patrice ROUYER - Josette SLAZACK - Michel VIARD - Patricia WEBERT - Philippe ZUNINO.

Étaient excusés : François BELET (représenté par Robert PINOTIE) - Laurence BONNET (représentée par Marie-Hélène SIMON) - Marcel FABIANO - Jackie FONROQUES - David JECKO - Noël LANGLOIS - Christiane PERRIN (représentée par Erika BOUROTTE) - Joël PRUD'HOMME - Michel RIEBEL - Marion VARINOT (représentée par Christophe POSSIEN).

Étaient absents : Jean-Marie BOUCHON - Jean DANTIGNY - Michel LAGABE - Marie-Claire PESSE - Jean Claude PUGIBET - Francis TOUSSENEL.

Nombre de membres composant l'assemblée : 36  
Nombre de membres en exercice : 36  
Nombre de membres présents : 20  
Quorum : 19

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Assistaient également à la réunion :

Joël PETITJEAN, Responsable des Services Techniques,  
Florence MARTIN, Responsable des Actes Réglementaires et des Procédures,  
Jean MICLOT, Est Républicain,  
Franck MOUROT, Archéologue du Conseil Général de la Meuse.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Patricia WEBERT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 17 décembre 2009 est adopté.

**AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POLE D'EXCELLENCE RURALE : « NASIUM, POLE DU PATRIMOINE, DE LA MEMOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ELEMENT MAJEUR DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ».**

La politique des pôles d'excellence rurale vise à répondre à une série d'enjeux et d'ambitions dans un objectif de cohérence et de développement local, et plus particulièrement soutenir le développement des territoires ruraux.

A la vue du succès remporté par la première vague de labellisation PER et la forte mobilisation des acteurs locaux, le gouvernement a décidé de lancer un deuxième appel à projets.

Le projet PER porté par la CCCO a pour objectif de rendre le territoire du Centre-Ornain plus attractif. Afin de renforcer l'attractivité du territoire, il convient de diversifier les offres touristiques et culturelles. Cette diversification doit s'accompagner d'une professionnalisation et d'un haut niveau de qualité des équipements.

**Détails des opérations du projet :**

- Opération 1 : Le centre d'interprétation
- Opération 2 : Le terrain de reconstitution
- Opération 3 : Le sentier d'interprétation

Le détail de ces opérations est présenté dans le dossier de réponse à l'appel à projet joint en annexe.

**Plan de financement prévisionnel global :**

**Dépense globale**

Construction Centre d'Interprétation	900 000€ TTC
Aménagement terrain de reconstitution	90 000€ TTC
Aménagement sentier d'interprétation	160 000€ TTC
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 000€ TTC</b>

**Les partenaires et financements**

Communauté de commune du Centre Ornain	230 000 € TTC (20%)
Etat (au titre des PER)	379 500 € TTC (33%)
GIP objectif Meuse (au titre des PER)	379 500 € TTC (33%)
Conseil Régional	115 000 € TTC (10%)
Conseil Général	34 500 € TTC (3%)
Association/mécénat	11 500 € TTC (1%)
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 000 € TTC</b>

APRES en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

23 voix POUR et 1 abstention (Philippe ZUNINO),

- **ACCEPTE** que le Président dépose le dossier « **NASIUM, POLE DU PATRIMOINE, DE LA MEMOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ELEMENT MAJEUR DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE** » dans le cadre de l'appel à projets « **Pôle d'Excellence Rurale** » lancé par l'Etat ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents financeurs tels qu'ils sont mentionnés dans le plan de financement prévisionnel cité plus haut ;
- **PREND EN COMPTE** la volonté du Conseil de ne pas dépasser l'enveloppe de 1 150 000 € TTC allouée à ce projet, ainsi que la limite de financement par la Communauté de Communes du Centre Ornain à hauteur de 20 %, soit 230 000 € TTC ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout acte afférent à ce dossier et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

*Martial MIRAUCOURT présente Monsieur MOUROT Franck, qui connaît bien ce projet de PER et qui s'est déplacé pour présenter le projet sur « NASIUM ».*

*Il dit que ce projet consiste à une demande de subvention d'investissement dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale dont le dossier doit être déposé avant le 20 février 2010.*

*Roger BEAUXEROIS rappelle qu'au niveau des projets du territoire, il y a deux visites : la réalisation du Centre d'Interprétation de Nasium et que dans les années 2000, la Communauté de Communes avait lancé une étude avec le cabinet DAKAR. Ce cabinet avait conclu que Nasium était un site remarquable et qu'il y avait matière à exploiter pour valoriser le territoire. Ceci reste intégré dans le projet de territoire et dans la réalisation de la Cité de l'Optique. Le projet PER pour la réalisation d'un Centre d'Interprétation sur Nasium restait à notre portée financière. Un lien stratégique a été mis en œuvre par rapport à ça : la création d'une association dont le but était de mettre en valeur Nasium et créer une ville à mi-temps autour de ce site pour pouvoir conduire une collectivité territoriale à réaliser ce Centre d'Interprétation. Le Département avait déposé un dossier dans le cadre du premier PER en 2006. Il y avait plusieurs projets départementaux par rapport aux possibilités de financement et le PER était jugé très intéressant, mais n'avait pas pu être revu. Aujourd'hui, il y a une nouvelle opportunité de relance d'un PER et Monsieur BEAUXEROIS a proposé à la Communauté de Communes de s'en emparer, parce que le Département ne pouvait plus être porteur de cette opération. Le cahier des charges indique notamment que pour présenter les PER, il faut déjà avoir réalisé les PER précédents. Pour l'instant, le Département n'a pas pu réaliser le projet qu'il avait déposé et donc ne peut pas réaliser de nouveaux projets. Il était donc intéressant de saisir cette opportunité. Le dossier devra être déposé en février 2010 et il y aura peu de dossiers déposés à cette date : ce qui nous laisse une chance supplémentaire pour monter notre projet.*

*Celui-ci devrait montrer l'intérêt de ce qu'il peut représenter par rapport aux petites et moyennes entreprises sur le secteur, par rapport à la création d'emplois et par rapport à l'attractivité du territoire. Il rappelle que nous sommes situés non loin de la future ZIRA. Devraient y travailler entre 500 et 1000 personnes et on pourra peut-être faire en sorte que ces personnes viennent s'installer sur notre territoire plutôt qu'à Nancy ou Saint Dizier. C'est la philosophie par laquelle le PER a été présenté en Comité Directeur. Il a été demandé à Franck MOUROT, qui est à la fois associé au Conseil Général et adhérent à la Cité des Leuques de bien vouloir retravailler le dossier pour l'adapter au*

nouveau PER.

*Franck MOUROT intervient et présente le nouveau PER qui s'intitule « Nasium, pôle du Patrimoine, de la Mémoire et du développement durable, élément majeur de l'attractivité du territoire ». Pourquoi avons-nous choisi de ne pas limiter le site à la seule problématique à l'origine archéologique et historique et d'élargir à un pôle de mémoire et de développement durable ? En fait, si le site s'y prête bien, on peut faire quelque chose de très diversifié à partir de ce pôle. Les objectifs du projet se veulent accroître la capacité économique du territoire de la Communauté de Communes du Centre Ornain. Depuis 1998, ce projet de mise en valeur est bel et bien un besoin émergeant de la part de la population, qui a su montrer la pertinence de la valorisation de ce site archéologique. En 12 ans, soit depuis 1998, on a eu un développement qui a « monté en puissance ». Au niveau scientifique, cette « montée en puissance » était liée au développement du programme et du projet de mise en valeur initié par l'association locale « La Cité des Leuques ». Toute une série de réalisations arrivent à ce jour à un stade pallier. L'association a besoin d'éléments structurels pour aller en avant et passer du stade de simple animation à un stade de mise en valeur, de valorisation touristique et donc de pôle économique.*

**Le projet de PER s'articule autour de trois composantes :**

La construction d'un Centre d'Interprétation à Saint Amand sur Ornain (il rappelle que le site archéologique s'articule sur les communes de Saint Amand, Naix aux Forges et Boviolles).

L'aménagement du terrain de reconstitution où auront lieu les évènementiels et le projet de l'association.

L'aménagement du sentier d'interprétation sur les communes de Naix aux Forges et Saint Amand où on confortera le circuit existant des visites guidées mis en place depuis 5 ans.

*Au niveau du contexte général, on sait que le point de départ est le site archéologique et que les sites archéologiques sont considérés depuis une dizaine d'années comme des éléments de mobilisation et de dynamisation rurale, facteurs de développement économique. En Lorraine, chaque département a un site archéologique majeur. En Meuse, les politiques patrimoniales se sont axées exclusivement sur la valorisation du domaine militaire 1914-1918 sur les pôles qui gravitent autour de Verdun et les autres champs de bataille. Cela fait qu'en Meuse, il y a des territoires délaissés, mais pourtant pas inintéressants au niveau patrimonial. La Vallée de l'Ornain en fait partie, puisqu'elle dispose d'un intéressant et important patrimoine, beaucoup plus ancien, qui date de l'antiquité. Le site de Nasium est avant tout un site archéologique remarquable : c'est peut être la première capitale de la Cité des Leuques qui avait une superficie de 120 ha. La particularité de cette ville de Nasium est qu'elle a subi un déclin à la fin de l'Antiquité qui a fait se rétracter l'espace urbain pour former les trois villages actuels de Naix aux Forges, Saint Amand et Boviolles. Cette ville romaine est accessible pour les chercheurs. Pour la valorisation touristique, c'est un atout majeur et il en existe quasiment pas dans le Nord-Est de la Gaule. Toutes les villes antiques sont sous les villes actuelles. Le projet tourne autour de la valorisation du site de « Mazeroie » et donc on peut en faire un pôle du patrimoine, afin d'attirer des visiteurs sur le site (lors de visites guidées, d'évènementiels). Il faut retenir que lors des spectacles de reconstitution, il y avait le plus important nombre de visiteurs sur le site (5000 personnes en un week-end). On peut diversifier la seule problématique archéologique et historique en élargissant à la problématique de la Mémoire, car à côté du site va s'implanter le futur laboratoire de l'Andra. Les équipes de l'Andra travaillent sur ces problématiques de Mémoire. Le site de Nasium peut être intéressant parce qu'il nous montre qu'une grande ville, comme une cité peut s'effacer de la mémoire en 1000/1500 ans et c'est un véritable enseignement sur le devenir de ce centre de stockage. On migre des problématiques purement historiques vers des problématiques sociologiques du cadre de vie. Troisième point important, le pôle de développement local avec des problématiques liées au développement durable par les actions de l'association, les éléments de reconstitution (ce que fait l'association depuis plusieurs années, c'est de l'archéologie expérimentale : on expérimente et on teste les techniques antiques). Tout ceci est un enseignement dans le développement durable dans le sens où*

*l'on teste et on retrouve les techniques de reconstruction à l'époque Antique. Cela peut constituer des bases pour des développements ultérieurs au niveau économique des enseignements, des formations... Monsieur MOUROT rappelle qu'au niveau du développement local, la Cité des Leuques n'a plus rien à démontrer depuis 2005. Le projet de Nasium était considéré comme exemplaire au niveau européen en matière de développement local. Toutes les bases du projet sont présentes, aussi bien au niveau de l'association, que de la Communauté de Communes, et de ses partenaires (notamment le Conseil Général). Le site a des potentialités très bien identifiées et on se propose de répondre avec ce projet PER à différents points : tout d'abord continuer à soutenir les recherches archéologiques, diversifier l'offre touristique cantonale et départementale, redynamiser les zones rurales et fédérer les habitants autour d'un projet patrimonial et touristique fort, soutenir l'emploi local et favoriser l'installation de nouveaux habitants dans le département.*

**Le projet de PER tourne autour de trois opérations structurantes :**

Le centre d'Interprétation où il est prévu de réhabiliter les deux maisons situées à Saint Amand sur Ornain pour en faire un lieu d'accueil du public et une salle d'exposition permanente de 500 m<sup>2</sup> avec un pôle Archéologique/Histoire, un pôle Mémoire et un pôle Développement durable. Les travaux du projet et le devis estimatif avoisine les 900 000 € TTC. L'investissement va être rentabilisé en partie par l'impact sur les emplois directs et indirects. Quant au fonctionnement de la structure, il peut être facilement amorti grâce à une fréquentation haute que le site peut recevoir.

Le terrain de reconstruction : Il s'agit d'aménager de transformer et d'accompagner l'association dans sa démarche de professionnalisation en investissant dans des infrastructures d'accueil du public, hall sanitaires et parking... pour que le public soit accueilli de façon convenable sur le site.

Le sentier d'interprétation : Il sera renforcé avec un investissement de 160 000 € TTC qui visera à créer un circuit professionnalisé, basé sur des reconstructions historiques à partir duquel on pourra mieux visualiser les vestiges enfouis et mettre en valeur les aspects paysagers et environnementaux du site. Une randonnée de 6 km traverserait les communes de Naix aux Forges et Saint Amand sur Ornain. Il est prévu dans le cadre de ce dispositif, puisque le Centre d'Interprétation sera situé à Saint Amand, de créer un lieu d'accueil pour les visiteurs et des haltes pour les visites guidées et les randonneurs sous la forme d'une sorte de vitrine, et dans le village de Naix aux Forges par la réhabilitation d'une ancienne grange.

Le coût global du projet est de 1 150 000 € TTC, sachant que la participation de la Communauté de Communes serait à hauteur de 20 %, soit 230 000 € TTC.

Roger BEAUXEROIS dit que dans le cadre du projet de PER, on a vraiment la charge résiduelle à supporter (20 %), parce qu'avec l'aide de l'Etat, la Région Lorraine, du Département et surtout du GIP, on va sans aucune difficulté pouvoir atteindre ce taux de subvention. Par rapport au déroulement de l'opération, on a jusqu'à 2014 pour la réaliser. Le projet doit être engagé en totalité financièrement au plus tard le 31 décembre 2012 et les travaux devront être payés au plus tard le 31 décembre 2014. On peut donc étaler la dépense.

Franck MOUROT dit que par rapport au fonctionnement, construire un Centre d'Interprétation n'est pas neutre, il faut penser au fonctionnement et avoir du personnel. Il est proposé de recruter 1 personne à plein temps et 2 mi-temps pour assurer une ouverture au public 7 jours/7. Ce qui constitue une base minimale pour ce type de site. Le coût serait d'environ 70 000 € TTC/an. Pour les recettes de fonctionnement, les entrées seraient de 5,00 € (basé en dessous du coût d'une place de cinéma en Meuse). La rentabilité serait effective à partir de 15 000 visiteurs par an. Cet objectif n'est pas irréaliste, car il se situe dans un bassin dynamique (proximité de Grand et Domrémy qui accueillent environ 20 000 visiteurs par an et le bassin nancéen à proximité) et il peut y avoir vente de produits de boutiques. Le recrutement sera à la charge de la Collectivité, car il s'agit d'un équipement de la Communauté de Communes et serait du personnel de la Communauté qui peut être réparti suivant différentes missions. Les emplois indirects seraient au nombre de 20 et autant de compléments d'emplois. Les bases de calcul sont les statistiques nationales au niveau touristique. Entre 5 et 7 % des

touristes cherchent à se loger sur place. Il devrait donc y avoir création d'emplois dans les services et commerces artisanaux.

Pour le terrain de reconstitution, il y aura création de deux emplois dépendants de l'association en tant qu'animateurs du site pour attirer les touristes, mais aussi pour la gestion du terrain de reconstitution et pourquoi pas un guide à mi-temps pour accompagner les visiteurs sur le circuit de randonnée.

Pour le sentier d'interprétation, il n'y aura pas de création d'emploi.

Jean-Claude MIDON dit que quant aux comparaisons faites avec les sites de Grand et Domrémy, effectivement il y a des choses à voir et ce n'est pas encore le cas, puisque le site est en devenir. Autour de Verdun, il y a beaucoup de choses à voir et pourtant, ils n'arrivent pas à retenir le touriste. Il voudrait savoir si l'attrait actuel de Nasium justifie tant d'emplois sur le site.

Franck MOUROT répond qu'il s'agit d'un pari. Il est vrai qu'on n'a pas les éléments de Grand (on n'a pas d'Amphithéâtre, ni de mosaïque), mais on a bien vu qu'ils ont investi des sommes colossales dans des équipements, des infrastructures et ils n'ont pas la capacité d'animation qu'a Nasium. C'est pour cela qu'il existe ce partenariat entre Grand et Nasium. Il pense que l'animation et le terrain en reconstitution peut faire venir le public. De plus, on a un concept nouveau et il faut essayer de nouvelles méthodes pour valoriser les sites archéologiques (reconstituer les murs et les volumes à partir de bois). Parallèlement, pour ce projet de PER, le Conseil Général est en train de faire une étude pour la rénovation du temple Mazeroie, dont on envisage une mise en valeur paysagère. Verdun représente plus de 300 000 visiteurs par an et le site le plus fréquenté de Lorraine parce qu'il reste un site de passage. Plus on va diversifier l'offre touristique départementale, plus on risque de favoriser les courts et moyens séjours sur le département. Les gens peuvent venir sur les champs de bataille, mais si on leur montre qu'il y a d'autres choses à visiter en Argonne, dans la Woëvre et dans la Vallée de l'Ornain, ça va les inciter à rester. Il faut jouer la carte de la diversité.

Pierre LEGEAY dit que le projet de reconstitution présenté à la commission la semaine dernière va faire en sorte qu'il y ait une évaluation (telle qu'à Azannes) sur un mois. Cela viendra en complément du PER. Le projet a été préparé depuis un an et a déjà été discuté en Commission.

Claude ORY dit que dans cette dépense, on voit un certain nombre de partenaires qui ne seront peut-être plus là en fin d'année ou l'année prochaine et il demande si on a l'assurance qu'ils nous apporteront les subventions promises ? Au sujet des emplois qui sont prévus, est-ce que dans 5 ans on aura toujours les mêmes emplois et la possibilité de les embaucher ?

Roger BEAUXEROIS répond que pour les 20 emplois, c'est une visualisation un peu optimiste et un peu volontaire, parce que par rapport au thème du PER cela doit viser le développement économique et pour faire en sorte que le dossier soit retenu, développer ce type d'argument est positif. En matière de développement, il compte surtout sur la transformation de l'image du secteur qui peut amener des gens à s'intéresser un peu plus à notre territoire. Il faut considérer que si les gens viennent y habiter, on peut penser que c'est plus facile pour les entreprises à venir s'installer. Quant aux subventions, 33 % est le taux minimum du PER pour l'Etat. Le GIP participerait à hauteur de 33 %, le Conseil Régional 10 % et pourrait aller jusqu'à 30 %, le Conseil Général 3 % et sur ce genre d'opération, il pourrait apporter 20 à 25 %, association 1 %. En matière de financements, on ne court aucun risque.

Martial MIRAUCOURT ajoute qu'en réunion de Bureau, ce projet a été présenté et accepté sur un plan de financement à 80 %. Celui-ci serait remis en cause si nous n'obtenions pas le taux maximum de subventions, soit 80%. Nous avons des marges de manœuvre et cela ne devrait pas poser de difficultés à la CCCO. Au titre de la communication à travers l'Office de Tourisme Départemental (Monsieur DERKER), il y aura beaucoup à travailler pour présenter ce dispositif fédérateur pour notre territoire. L'offre n'est pas forcément satisfaisante sur la Meuse et il est opportun de réaliser ce projet sur le site de Nasium, qui a une particularité avec son patrimoine très ancien et son mode de construction de l'habitat qui intégrait déjà à l'époque la notion de Développement Durable. Il faudra également développer, à travers notre schéma départemental du tourisme, le fait que des gens qui viennent visiter Verdun au même titre que la Woëvre, viennent également sur notre territoire. Monsieur MOUROT pourra travailler sur le sujet avec le Comité Départemental du Tourisme, c'est un point

important dans la communication sur ce projet. Quant aux emplois, il est vrai qu'on est optimiste mais on peut espérer que ce genre de financement sur l'emploi aidé perdurera encore, ce qui est le cas aujourd'hui à travers certains contrats, et qui, même s'ils ne sont pas pérennes, seront là pour faciliter le démarrage de l'opération.

Daniel KNEUSS fait remarquer que lorsque des personnes viennent à l'hôtel de Ligny-en-Barrois et demandent ce qu'il y a à visiter, il est difficile de leur indiquer et peu de choses sont à leur donner (documents).

Philippe ZUNINO rappelle que lors du Conseil du 11 février, il a été observé que la capacité d'autofinancement avait baissé de 42 %. Aujourd'hui, on ne sait pas trop où on va. Il dit « prudence ». Il est bien d'avoir des subventions, mais il ne faut pas trop « s'engouffrer rapidement dans les brèches ». Au budget cette année, est prévu 350 000 € pour la maison des Leuques et il pense que vu le secteur d'activités que nous avons dans le Barrois, vu la population, il faut rester prudent. Sur la Cité des Leuques, les chercheurs sont intéressés et il faut 15 000 visiteurs pour commencer à rentabiliser. Donc c'est un pari et aujourd'hui, il ne cautionne pas un pari sur le secteur de notre Communauté de Communes.

Jean-Jacques MOREL dit qu'au niveau du fonctionnement des infrastructures, on aura un partenariat public et privé et la gestion se fera par la Communauté de Communes. L'association aura un rôle d'animation avec un autofinancement de 70 % recherché. Il y aura un travail interne à faire et il aimerait savoir quel serait le résiduel au niveau du fonctionnement du Centre d'Interprétation. Il faudra peut-être rechercher des financements et y aura-t-il d'autres partenaires que la Communauté de Communes ?

Roger BEAUXEROIS répond qu'en termes de fonctionnement, on pourra adapter le nombre d'emplois, les charges de fonctionnement par rapport aux recettes. Aujourd'hui, il s'agit d'une estimation et à la longue, on pourra peut-être réduire le volume des emplois. Il pense qu'on pourrait assez facilement associer d'autres partenariats privés par notamment des sponsors (ESSILOR, MERCEDES, l'ANDRA). Il y a des marges de manœuvre pour pouvoir améliorer la rentabilité.

Jean-Jacques MOREL demande si dans le cas où nous n'avons pas toutes les aides, est-ce qu'on fera ou est-ce qu'on ne fera pas le projet ?

Martial MIRAUCOURT répond que c'est une opération claire pour l'excellence rurale. Nous sommes partis sur une base de 80 % avec des financeurs potentiels dans le cadre de la revitalisation et nous devrions atteindre ce taux. C'est une opportunité pour nous de reprendre ce projet en l'adaptant. Ce sera un projet important, puisqu'il est situé sur notre territoire et qu'au précédent PER, nous étions déjà un financeur potentiel avec le Conseil Général de la Meuse sur cette maison d'interprétation.

Roger BEAUXEROIS insiste sur le fait qu'on est lié par le projet de territoire et on a l'occasion de le réaliser au taux le plus élevé.

Michel VIARD dit que quant on voit des sommes comme celles-ci qui vont être dépensées, alors que des emplois disparaissent tous les jours, il vaudrait mieux aider les entreprises.

Roger BEAUXEROIS répond qu'il vaut mieux aider les entreprises en donnant du travail qu'en leur donnant des subventions.

Jean-Jacques MOREL dit qu'il faut que des projets émergent pour développer notre territoire. Il ne faut pas être « frileux » et réagir maintenant sur l'habitat.

Jean-Claude MIDON dit qu'il ne faut pas dépasser nos possibilités et avoir ce financement de 80 %, car si on s'engage sur plus cher, ce n'est pas la peine de déposer ce dossier.

Jean-Jacques MOREL ajoute que par rapport à la somme que la Communauté de Communes va mettre dans le projet (230 000 €), il faut rester prudent, car d'autres projets vont émerger et il nous faudra trouver des fonds.

Roger BEAUXEROIS dit que la maison des Leuques coûtera environ 350 000 € et seule, elle n'apporte pas grand-chose pour notre territoire, à part pour l'association. Le projet vient en complément de la maison des Leuques et cela permet de réaliser un ensemble. Il pensait que le Centre d'Interprétation aurait coûté plus cher que 900 000 €.

Christophe POSSIEN demande si on est sûr du prix ? Sera-t-on dans les mêmes situations que les projets précédents où les coûts ont fini par être plus élevés ? Au niveau du fonctionnement et avec les

nouveaux projets qui vont se réaliser (gymnase), nous n'aurons plus les capacités de report d'investissement ?

Jean-Jacques MOREL répond qu'on devrait rester dans les limites de l'enveloppe budgétaire.

Christophe POSSIEN fait remarquer qu'il faut absolument se conformer à un cahier des charges clair et ne pas faire comme pour certains projets.

Martial MIRAUCOURT précise que nous devons être vigilants sur le résultat des appels d'offres et que nous resterons sur un projet de 1 150 000 €, au même titre que sur l'assainissement de Chanteraine où aujourd'hui, l'appel d'offres est au double de l'estimation de départ et dont nous revoyons le projet.

Christophe POSSIEN demande comment résoudre le problème du fonctionnement si on étale des projets sur 4/5 ans ?

Daniel KNEUSS pense qu'il vaut mieux que l'association donne une subvention.

Marie-Hélène SIMON ajoute que c'est une opportunité « fantastique » et le projet va inciter des gens à venir sur le territoire. Si on ne leur donne pas l'envie de venir, certes ils auront du travail, mais ne viendront pas s'installer sur le secteur.

Michel VIARD dit qu'il n'y a pas que le culturel à prendre en compte, mais aussi les écoles et d'autres services.

Martial MIRAUCOURT dit que l'association est là pour nous appuyer sur cette opération globale de Nasium et que celle-ci sera le pilier en termes de dynamiques et d'animations sur cette réalisation.

Pierre LEGEAY ajoute que l'association a des partenaires privés (Andra et Crédit Agricole qui sont de gros financeurs, et Céréda) pour les subventionner.

Jean-Claude MIDON est d'accord pour la réalisation du projet, mais sous réserve d'une garantie de 80 % de financement de la part des partenaires, soit 20 % pour la Communauté de Communes (230 000 € TTC).

Nicole ANDRE ajoute aussi, sous réserve de ne pas dépasser le coût de l'opération (1 150 000 € TTC).

Martial MIRAUCOURT dit que ces conditions seront précisées dans la délibération.

## **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE HYDROGEOLOGIQUE PREALABLE A LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DE LA REGION DE BAR-LE-DUC**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU les différentes réunions d'informations organisées sur l'opportunité de mettre en place une protection des captages d'eau potable sur la région de Bar le Duc ;

VU la nécessité de réaliser une étude hydrogéologique préalable à la mise en place des périmètres de protection des captages de la région de Bar le Duc ;

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre le SIVOM des QUATRE CANTONS et la Communauté de Communes de Bar-le-Duc, la Communauté de Communes du Centre Ornain, les communes de Tannois, Nantois et Nant le Grand et le Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Orge ;

APRES en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

DECIDE :

- DE REALISER l'étude hydrogéologique préalable à la mise en place des périmètres de protection des captages de la région de Bar le Duc,
- D'ADHERER au groupement de commandes créé à cet effet et dont les modalités sont définies dans la convention constitutive ci-jointe,
- DE CONFIER à la Présidente du SIVOM des QUATRE CANTONS la mission de coordonnateur du Groupement entre les membres adhérents,
- D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes à signer la convention constitutive du groupement,
- D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées,

A l'unanimité,

- D'ELIRE parmi les membres de sa commission d'appel d'offres, Monsieur Nicolas LANGLOIS, membre titulaire, et Madame Nicole ANDRE, membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes créé.
- DE POURSUIVRE à l'issue des résultats de l'étude, les démarches administratives entre les collectivités utilisatrices de la ressource de Nantois (convention de gestion et protection de la ressource),
- DE DONNER pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

*Martial MIRAUCOURT informe l'assemblée que certains secteurs sont situés dans des zones Karstiques, zones très sensibles dans le cadre de la protection de l'eau. Les documents concernant le périmètre de protection des captages n'existent pas encore.*

*Au départ, le Pays Barrois devait le porter et des rapprochements ont été faits avec différentes collectivités. Le groupement serait constitué du Sivom des Quatre Cantons, de la Communauté de Communes de Bar-le-Duc, la Communauté de Communes du Centre Ornain, les communes de Tannois, Nantois, Nant le Grand et du Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Orge. Il s'agit de trouver une Maîtrise d'œuvre pour faire cette étude sur le sol karstique. Elle sera portée par le Sivom des Quatre Cantons (coordonnateur du groupement).*

*Concernant la répartition du financement, les frais d'études et de publication seront répartis au prorata de la population des communes. L'étude concernerait un total de 19 438 habitants et la part de la Communauté de Communes serait de 3.19 %.*

*Il sortira de cette étude un document de protection des captages dans les zones sensibles.*

*Jacky PAUL demande si sur Nançois il n'y a pas de captage ?*

Joël PETITJEAN répond que Nantois n'est pas en sols karstiques et le périmètre est déjà protégé. Celui-ci a déjà fait l'objet d'une enquête publique et a été déclaré d'utilité publique. La Communauté de Communes possède 5 captages et le seul à ne pas être protégé par un outil de ce type, c'est le périmètre du captage de Nantois. En effet, il y a deux captages : le captage de la commune de Nantois d'une part et le captage que la Communauté de Communes exploite à proximité. Celui-ci nous permet de fournir l'eau aux communes de Saint Amand, Naix aux Forges, Menaucourt, Longeaux et Chanteraine. Nicolas LANGLOIS rappelle que la délibération sera à transmettre au Département, car la prochaine réunion aura lieu le 23 février 2010.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

#### **Nouveau planning des réunions de la CCCO :**

Martial MIRAUCOURT dit que le planning mis sur table ce soir comprend le mois de mars modifié et les commissions sont insérées.

#### **Visite du Château d'ESSILOR :**

Martial MIRAUCOURT propose à l'assemblée une visite du Château d'Essilor le samedi 6 mars 2010 de 10 h à 11 h. Le rendez-vous est donné à l'entrée du Château, Boulevard de l'Ornain. La visite sera confirmée par courrier.

#### **Estimation des domaines ex-Alpro :**

Martial MIRAUCOURT informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier électronique de Madame GUILLEUX (ALPRO) qui vendrait le bâtiment à hauteur de 1 500 000 € à la Communauté de Communes. Nous aurions à notre charge le diagnostic amiante et pollution des sols. L'opération coûterait environ 20 000 €. Nous voulons le garder à notre charge, car il n'est pas impossible qu'il y ait de la pollution sur le site. Nous aurions donc une Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour rédiger un cahier des charges correct, de manière à ce qu'on soit sûr de la situation. Nous signerions compromis de vente que si les travaux de remise en état de dépollution et désamiantage sont effectués par la société ITM. Cette société est implantée sur l'ancien site d'ISOBOX, à connotation industrielle avec des produits chimiques. L'entreprise irait jusqu'à une dépollution à hauteur de 300 000 €, incluse dans le cahier des charges du compromis de vente et que si le montant était supérieur, cela serait une condition suspensive pour arrêter toute transaction avec ITM.

Martial MIRAUCOURT rappelle que cette opération serait transparente, puisque notre loyer annuel correspondra au loyer du locataire, Monsieur CLUTIER.

Un Conseil de Communauté exceptionnel devrait avoir lieu avant la fin du mois.

Nicolas LANGLOIS demande si réglementairement la Communauté de Communes aura la possibilité de prendre en charge financièrement le coût de dépollution et désamiantage, qui normalement par la loi, incombe au vendeur ?

Martial MIRAUCOURT répond qu'aujourd'hui, ITM sont de gros groupes financiers et ont des contrats de diagnostics avec des grosses entreprises.

Nicolas LANGLOIS demande s'il s'agit d'une contre expertise ?

Martial MIRAUCOURT répond par la négative. Nous prenons à notre charge le diagnostic avec un cahier des charges élaboré par nous même, ce sera plus sérieux.

Patrick BERNARD demande si dans le cas où le vendeur se retire, sera t on remboursés du montant de ces diagnostics ?

Martial MIRAUCOURT répond que s'il y a une condition de 300 000 €, ce sera dans les conditions suspensives. Il y aura remboursement pour la collectivité de ce diagnostic.

Daniel KNEUSS dit qu'il faut intégrer dans le compromis les clauses suspensives.

Martial MIRAUCOURT ajoute que si ça dépasse 300 000 €, nous ne prendrons pas le bâtiment, et ils auront en charge de rembourser le diagnostic. Il demande si l'assemblée est d'accord pour continuer les négociations pour un achat à 1 500 000 € ?

Personne n'y voit d'inconvénient, la demande est acceptée.

La séance est levée à 21 h 35